Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le 04/10/2023
ID : 038-213803091-20231004-AR20231004_42-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

ARRÊTÉ DU MAIRE

AR20231004_42

OBJET : Autorisation de buvette temporaire le 31/10/2023 – **Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de Poisat (COS de Poisat)**

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2212-2,

Vu l'article L 48 du Code des débits de boissons,

Considérant la demande de location de la salle Léo Lagrange par l'association le COS de Poisat, pour l'organisation d'un bal d'Halloween le mardi 31 octobre 2023 ;

Considérant la demande de l'association le COS de Poisat, en date du 3 octobre 2023, pour l'ouverture d'une buvette temporaire, dans la salle Léo Lagrange le mardi 31 octobre 2023 ;

Considérant que l'article L 48 du Code des débits de boissons, subordonne à notre autorisation préalable l'ouverture des cafés et débits de boissons établis à l'occasion des foires et fêtes publiques, qu'il importe que les autorisations ainsi accordées ne soient préjudiciables ni au bon ordre, ni à la moralité publique,

ARRETE

Article 1 : A l'occasion du Bal d'Halloween, l'association le COS de Poisat, est autorisée à ouvrir un débit de boissons des groupes 1 et 3, à distribuer et à consommer sur place, le **mardi 31 octobre 2023, salle Léo Lagrange de 19h00 à 00h00 ;**

Article 2 : Dans le cadre de cette manifestation, l'association s'engage à veiller à ne pas troubler la tranquillité publique et à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de l'infraction.

Article 4 : Les services de la gendarmerie d'Eybens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour visa en Préfecture de l'Isère par voie dématérialisée. Il sera rendu public par affichage et copie sera remise à la brigade de gendarmerie d'Eybens.

Poisat, le 04 octobre 2023
Le Maire, Ludovic BUSTOS

COMMUNE DE POISAT (ISERE)